



Solidaire
depuis 1921



DÉCLARATION DE PRINCIPE

ÉDITION **2023**

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA CSN

ÉDITION **2023**

CETTE VERSION ACTUALISÉE
DE LA DÉCLARATION DE PRINCIPE
A ÉTÉ ADOPTÉE
LORS DU 59^E CONGRÈS DE LA CSN TENU
À QUÉBEC DU 16 AU 21 MAI 1999.



Solidaire
depuis 1921

Publication **Secrétariat général de la CSN**
Production **Service des communications**
Impression **Accent Impression**
Distribution **documentation@csn.qc.ca**
Dépôt légal **BAnQ** et **BAC, 2023**

PRÉAMBULE	5
NOS VALEURS	7
LA PERSONNE HUMAINE	9
LE SYNDICALISME	10
LA VIE EN SOCIÉTÉ	12
UNE SOCIÉTÉ DE DROITS	14

La Confédération des syndicats nationaux est une organisation syndicale démocratique et libre. Elle est vouée à la défense de ses membres et à la promotion des valeurs qu'elle fait siennes.

La CSN est formée de syndicats, de fédérations et de conseils centraux autonomes dans le cadre de leurs compétences respectives et elle regroupe des hommes et des femmes qui s'inspirent, dans leur action et dans leur orientation, de valeurs de liberté, de justice, de responsabilité et de solidarité.

Dans la recherche d'une dignité toujours plus grande, ces hommes et ces femmes luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Ils contribuent de la sorte à l'amélioration des conditions d'existence de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Du fait de leur action syndicale, la société dans laquelle ils évoluent s'en trouve transformée.

C'est dans la lutte, et dans toutes les formes qu'elle emprunte, que la CSN détermine son orientation et son action revendicative.

Les membres de la CSN partagent cette conviction qu'il n'est point de gain sans efforts, qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place.

La première de ces conditions est la solidarité : une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie.

La CSN croit à la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs de tous les pays. Pour donner un sens concret à cette conviction et afin qu'elle se traduise en action, la CSN est affiliée à la Confédération internationale des syndicats libres.

La CSN endosse et s'inspire dans son action de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des grandes chartes qui fondent les droits et libertés.

NOS VALEURS

La CSN est une organisation syndicale démocratique et ouverte. À tous les niveaux, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats.

La CSN fait toute la place à l'expression des opinions; elle valorise le ralliement aux décisions, une fois que le processus démocratique y menant a été conduit à terme.

AUTONOMIE

Les syndicats affiliés sont des organisations autonomes. Cette autonomie préserve leur capacité de se déterminer, de mener leurs luttes et de prendre, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, les décisions qu'ils estiment nécessaires. C'est là une garantie que le pouvoir de décision sera toujours près du lieu où ces décisions seront appliquées. Cette autonomie s'enrichit d'un souci permanent d'organiser la solidarité avec les autres composantes du mouvement. Des syndicats libres, mais responsables de leurs décisions et de leurs actions, constituent la base du fonctionnement démocratique et solidaire de ce mouvement.

LIBERTÉ

En favorisant l'autonomie des syndicats, la CSN prend depuis sa fondation le pari de la liberté : une liberté assumée, qui transcende les intérêts corporatistes des groupes et qui cimente l'exercice de la solidarité active.

La volonté de fonder son action sur la solidarité a conduit la CSN à se doter de principes de fonctionnement originaux. À la fois exigeants et stimulants, ces principes incitent les membres et les organisations à faire en sorte que ces valeurs soient respectées et largement partagées.

SOLIDARITÉ

Les travailleuses et les travailleurs se regroupent en syndicats qui pratiquent la solidarité en s'affiliant aux trois paliers qui soutiennent quotidiennement leur action : le conseil central, la fédération et la confédération, ce qui apporte à leur action un rayonnement et une portée qu'ils n'auraient pas autrement. Un Fonds de défense professionnelle, auquel participent tous les syndicats, donne un sens concret à la solidarité. Ainsi organisée, cette solidarité, prenant appui sur la liberté, assure que les luttes de chacun des groupes soient appuyées par l'ensemble.

LA PERSONNE HUMAINE

La CSN place la personne humaine au premier rang de ses préoccupations, tant au plan de son action que de son idéologie.

DIGNITÉ

L'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, le respect de l'autonomie et de la liberté représente la condition première et indispensable pour atteindre à la dignité. Il n'est pas de progrès qui ne passe par le respect de la personne, de son intégrité physique et psychologique. Il n'est pas de libération qui ne soit fondée sur la certitude qu'avant les concepts et les idéologies, il y a des hommes et des femmes en fonction desquels doit être orienté le développement économique et social.

ÉTHIQUE

La CSN croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir la pensée et l'action des militantes et militants, de sorte que des valeurs morales, comme la recherche du bien commun, les guident constamment.

LE SYNDICALISME

La CSN considère que dans une société démocratique, le syndicalisme est l'instrument de libération des travailleuses et des travailleurs.

Le syndicalisme demeure l'un des principaux piliers sans lesquels une démocratie vigoureuse ne saurait être assurée.

DROITS ET DEVOIRS

Les syndiqués doivent compter, dans leur action, sur des droits qui assurent le libre exercice du syndicalisme. Ces droits, dont l'application contribue à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, entraînent en retour des devoirs : la force collective ainsi acquise doit, entre autres, servir à soutenir celles et ceux qui ne peuvent compter directement sur elle. De là la nécessité d'élargir les alliances avec toutes les forces engagées du côté du progrès social, afin d'agrandir constamment le camp de la liberté.

FONCTIONNEMENT

Le syndicalisme pratiqué à la CSN a ses règles de fonctionnement. Le débat conduit au ralliement autour des objectifs identifiés. La recherche de la

victoire sur ceux qui, dans nos rangs, ne partagent pas la même analyse, est en effet étrangère à la démocratie syndicale. Son objectif est au contraire de persuader, de convaincre, afin que se dégagent, à la suite de débats dont la qualité doit demeurer un souci constant, des orientations et des actions appuyées par le plus grand nombre.

TRAVAIL

La CSN considère que, de toutes les activités humaines qui permettent l'intégration des personnes à la société, le travail demeure, encore aujourd'hui, la plus importante.

Contre un travail abrutissant et déshumanisant, le syndicalisme doit agir de manière que les hommes et les femmes puissent s'épanouir pleinement dans leur travail ; qu'ils puissent avoir une prise réelle sur cet aspect capital de leur vie en société ; que l'organisation du travail favorise le développement de toutes leurs possibilités créatrices ; que les milieux de travail soient caractérisés par des rapports harmonieux, donc respectueux des habiletés naturelles, des capacités individuelles et de l'équité à établir entre les hommes et les femmes ; que soit garantie la protection de leur intégrité physique et psychologique.

Seule une véritable démocratisation des milieux de travail peut assurer la réalisation de ces objectifs.

LA VIE EN SOCIÉTÉ

La CSN croit que seul un régime démocratique peut permettre le véritable épanouissement des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions : sociale, économique, politique et culturelle.

ÉTAT

Dans notre démocratie, l'État doit impérativement assumer ses responsabilités relativement à la mise en place des mesures garantissant la solidarité sociale et le meilleur partage possible de la richesse produite. L'État doit agir par des lois, par des accords et des traités, par la fiscalité, en soutenant par tous les moyens nécessaires les réseaux publics de santé, d'éducation et de services sociaux, et en prenant les mesures capables d'assurer une sécurité du revenu à l'ensemble des citoyennes et citoyens. La situation de fragilité dans laquelle se retrouvent en terre d'Amérique le peuple québécois et sa culture exige des interventions vigoureuses du seul État dont le rôle premier est de défendre l'ensemble des intérêts de ce peuple.

Pour la CSN, cet État, dépositaire de tous les pouvoirs propres à assurer le développement social, économique et culturel d'un peuple, doit être celui du Québec. Le français y est la langue du travail, la langue commune. Reconnaissant et

respectant les droits historiques de la minorité anglophone et des nations autochtones, le Québec que nous travaillons à construire est une terre de solidarité entre les personnes, entre les groupes, entre les communautés, entre les régions, entre les générations ; une terre de solidarité où sont respectées les diversités.

SOCIÉTÉ CIVILE

Cet État, instrument premier de la collectivité, doit faire toute la place aux actions menées par les citoyennes et les citoyens actifs dans la société civile, en favorisant leur expression par un fonctionnement débureaucratisé et décentralisé. Cette société civile, dont elle est partie intégrante, apparaît à la CSN, qui pratique une indépendance totale à l'égard des partis, comme le lieu privilégié de son action politique.

C'est par l'éducation civique que pourra se développer et prendre racine le concept de citoyenneté susceptible, en établissant des rapports fraternels entre les personnes, d'assurer l'épanouissement individuel et collectif de toutes les composantes de la société québécoise. La CSN travaille au développement de ce généreux concept.

FINALITÉ SOCIALE DE L'ÉCONOMIE

Un développement économique qui n'a pas comme finalité le développement social a perdu son sens. La CSN affirme la primauté de la personne et de son développement intégral ; dans un monde où le pouvoir économique est de plus en plus centralisé, elle soutient que le développement doit servir les intérêts de l'ensemble, au lieu d'être détourné pour le profit de quelques-uns, mieux nantis. Les conditions d'un développement durable doivent être établies et rigoureusement appliquées.

UNE SOCIÉTÉ DE DROITS

La CSN lutte de toutes les manières pour que les droits individuels et collectifs soient respectés intégralement.

La CSN combat toutes les formes de discrimination identifiées dans les chartes auxquelles elle apporte son adhésion.

La protection et la promotion des droits sont des conditions essentielles au développement d'une vie en société de qualité : les droits à la santé, à l'éducation, au travail et au logement, qui assurent la dignité des personnes ; les droits d'association, de manifestation et de réunion, à l'information, à la liberté d'opinion et d'expression, qui enrichissent la vie collective ; les droits à la syndicalisation, à la négociation et à la grève, qui garantissent le respect des travailleuses et des travailleurs.



SOLIDARITÉ INTERSYNDICALE CONTRE DUPLESSIS

Devant l'antisyndicalisme du gouvernement, les organisations s'unissent pour empêcher que la formule Rand devienne illégale. Ensemble, elles luttent contre l'intention de Duplessis de révoquer l'accréditation des syndicats qui recourent à la grève dans le secteur public et qui sont soupçonnés d'abriter des communistes. La mobilisation culmine en janvier 1954 (photo) avec une « marche intersyndicale sur Québec ».